



Compte Rendu du Conseil Municipal

Séance du mercredi 9 septembre 2020

Par suite d'une convocation en date du 4 septembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la petite salle des fêtes, le mercredi 9 septembre à 19h00, sous la présidence d'Anne-Laure GUILLET, 1^{ère} adjointe au Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET; Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA, Audrey VALLEZ.

Excusée : Marie-Christine MERMIER donne pouvoir à Laurie FALCONNIER, Sylvie TARAGON donne pouvoir à Anne-Laure GUILLET.

La 1^{ère} adjointe au Maire ayant ouvert la séance à 19h05, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Audrey VALLEZ est nommée secrétaire de séance.

Ce mercredi 9 septembre peu après 16 heures, un violent incendie s'est déclaré dans une exploitation agricole à Arcine. Madame le Maire s'est rendue sur les lieux du sinistre et n'a donc pas été en mesure de présider l'intégralité de la séance du Conseil Municipal. Madame Guillet, 1^{ère} adjointe l'a remplacé.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité et à mains levées.

2. Délibération sur les délégations du Conseil Municipal au Maire (DEL 202047)

Sur demande du contrôle de la légalité de la préfecture, le Conseil Municipal a dû préciser le point 13 de la délibération DEL 202025 du 3 juin 2020 sur les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité et à mains levées, de confier à Madame le Maire la délégation suivante, pour la durée de son mandat :

13° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, de choisir un avocat, et de transiger avec les tiers ;

3. Délibération sur l'avis du Conseil Municipal sur le Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Usses et Rhône (DEL 202048)

Depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, la CCUR est tenue d'organiser un débat sur l'organisation de la gouvernance du nouveau mandat avec les communes membres. Ce débat a été organisé lors du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020.

Le but est d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal. La décision de sa préparation intervient après chaque élection locale, et chaque commune dispose d'un délai de deux mois pour émettre son avis à compter de la date de notification, soit avant le 30 septembre 2020.

Après lecture du Pacte de gouvernance et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées émet un avis favorable sur le document proposé par la CCUR.

4. Délibération pour la nomination des membres des commissions thématiques de la CCUR (DEL 202049)

La CCUR a créé 10 commissions thématiques intercommunales.

Le Pacte de gouvernance de la CCUR invite les communes à proposer un élu membre de son Conseil Municipal pour chaque commission. Il est précisé que le Vice-président, s'il est membre du Conseil Municipal de la commune, n'est pas concerné, un autre élu peut alors être nommé, exception faite de la commission Finances qui n'est formée que des Maires.

Madame Guillet présente les commissions créées par la CCUR :

Commission	Grandes lignes des actions menées	Vice-présidents ayant la responsabilité
Administration générale et ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">• Statuts, fonctionnement• Gestion, carrières• Formations• Gestion des ressources humaines	Patrick CHAPEL, 8 ^{ème} Vice-président
Finances – Comptabilité	<ul style="list-style-type: none">• Suivi des budgets• Fiscalité• Services comptables• Programmation budgétaire	Sylvie TARAGON, 9 ^{ème} Vice-présidente

Urbanisme – Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • SCoT Usse et Rhône • Évaluations et évolutions des documents d'urbanisme • Habitat – logement 	Bernard REVILLON, 1 ^{er} Vice-président
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des zones d'activités • Aménagement des ZAE • Promotion économique • Soutien aux entreprises 	Christian VERMELLE, 2 ^{ème} Vice-président
Mobilité et transports	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des mobilités • Véloroutes • Transports scolaires • Léman express 	Jean-Yves MÂCHARD, 7 ^{ème} Vice-président
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et gestion des déchets, déchetteries • Contrat de Territoire • PCAET • Actions environnements 	Emmanuel GEORGES, 3 ^{ème} Vice-président
Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Stations d'épuration • Projets d'investissement • Maintenance et gestion • Mise en conformité 	Rémy PONCET, 10 ^{ème} Vice-président
Communication – Évènements	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les évènements • Inaugurations • Sites internet, intranet • Bulletins communautaires • Articles presse, etc. 	Jean-Yves MÂCHARD, 7 ^{ème} Vice-président
Bâtiments – Travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des travaux • Gestion des bâtiments • Entretien, fonctionnement, service 	Jean-Louis MAGNIN, 5 ^{ème} Vice-président
Social, Enfance, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des multi-accueils • Politique des centres de loisirs • Maisons de santé • CIAS – EHPAD 	André-Gilles CHATAGNAT, 6 ^{ème} Vice-président

La capacité maximale de chaque commission est de 26 élus, soit 1 par Commune, excepté le Vice-président, soit un total maximal de 27 membres.

Le Président de la CCUR, Paul Rannard, est membre de droit de toutes les commissions thématiques intercommunales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées nomme les membres suivants aux commissions thématiques intercommunales :

- Administration générale et ressources humaines : **Muriel FAVRE**
- Urbanisme – Aménagement du territoire : **Anne-Laure GUILLET**
- Développement économique : **Muriel FAVRE**
- Mobilité et transports : **Virginie MIANI**
- Environnement : **Marie-Christine MERMIER**
- Assainissement : **Hervé BOUËDEC**
- Communication – Évènements : **Laurie FALCONNIER**
- Bâtiments – Travaux : **Hervé BOUËDEC**
- Social, Enfance, Jeunesse : **Virginie KOCH**

5. Délibération pour la désignation d'un « Correspondant Défense » (DEL 202050)

Un poste de « Correspondant Défense » a été créé au sein des conseils municipaux depuis 2002.

Il permet :

- d'entretenir le lien entre les armées et chaque citoyen ;
- d'expliquer la politique de défense de notre pays, et plus spécifiquement, la réalité de l'entraînement et de l'engagement opérationnel des militaires présents en Haute-Savoie ;
- d'informer les administrés sur le recensement citoyen ;
- d'organiser les cérémonies patriotiques et mémorielles afin de promouvoir la mémoire et le patrimoine de son territoire.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du « Correspondant Défense ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

DESIGNE Madame Sylvie TARAGON, Maire, en tant que « Correspondant Défense » de la commune.

6. Délibération concernant le renouvellement du réseau AEP du centre bourg de Clarafond (DEL 202051)

Madame Guillet rappelle que le cabinet SCERCL a été mandaté par le Conseil Municipal en 2018 pour établir un diagnostic du réseau d'eau potable.

Cette étude a démontré la vétusté du réseau, il s'avère donc nécessaire de mettre en œuvre des travaux de renouvellement du réseau de distribution de l'eau potable dans le centre bourg de Clarafond.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la réalisation de l'opération, avec le cabinet SCERCL, au regard de l'estimation présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- décide de confier le projet à l'entreprise SCERCL pour un coût estimatif de 694 300 HT (incluant le montant des travaux, le contrôle de la qualité et la maîtrise d'œuvre) ;
- sollicite l'aide financière de l'Agence de l'eau et du Département ;
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

7. Délibération sur le prix de location de la grande salle des fêtes pour Millet Mountain Group

L'entreprise Millet Mountain Group (Lafuma/Eider) a sollicité la commune pour louer la grande salle des fêtes afin d'organiser des braderies.

Il est nécessaire de fixer un tarif de location différent des tarifs en vigueur concernant cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, décide de louer la salle des fêtes à Millet Mountain Group au tarif de 170 € la journée.

L'organisateur s'engage à respecter et à faire respecter les règles sanitaires en vigueur.

8. Informations et questions diverses

♦ Des riverains se plaignent de la vitesse excessive du camion qui collecte les containers du tri sélectif chemin de la Prêle. L'information a été transmise à la CCUR en charge de la collecte des ordures ménagères.

♦ Incivilité routière :

- des automobilistes ne respectent pas les limitations de vitesse ;
- des poids-lourds empruntent la départementale qui relie Clarafond-Arcine à Chevrier alors qu'ils n'en ont pas l'autorisation ;

Madame le Maire a rencontré le nouveau commandant de gendarmerie, et convenu de contrôles plus fréquents sur la commune.

♦ Les travaux pour l'installation de la fibre sont en cours. Pour information, les marquages visibles au sol correspondent au passage des différents réseaux : en rouge l'électricité, en vert les télécommunications et en bleu l'eau.

♦ Radar pédagogique : la commission voirie va réfléchir à un nouvel emplacement, et peut-être à l'achat d'un second radar.

♦ Romain Bastianelli, pilote instructeur, organise une initiation au rallye sur la commune, route de Loblaz, lundi 21 septembre, et souhaite reverser une partie de ses bénéfices, soit la somme de 200€, au CCAS.

♦ Le Conseil Municipal a choisi de ne pas louer les salles des fêtes aux particuliers jusqu'à fin octobre, les mesures de restrictions sanitaires dues à la COVID 19 n'étant pas levées.

♦ De nouveaux columbariums vont être installés dans les cimetières de Clarafond et d'Arcine.

♦ Virginie MIANI a été désignée « correspondant Sécurité routière ». Son rôle sera :

- être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des acteurs locaux ;
- diffuser les informations relatives à la sécurité routière ;
- contribuer à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune ;
- piloter ou participer aux actions de prévention menées sur le territoire de la commune ;
- participer à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale.

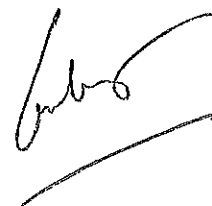
Levée de la séance à 21h20.

La secrétaire de séance,
Audrey VALLEZ

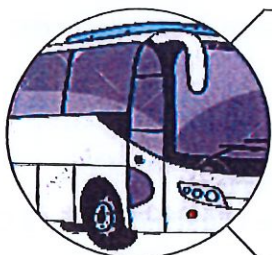


Par délégation du Maire,

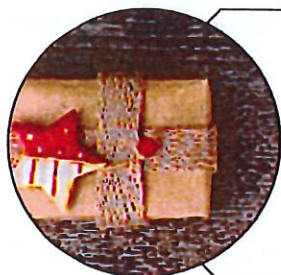
La 1^{ère} adjointe,
Anne-Laure GUILLET



Informations CCAS :



En raison de la crise sanitaire actuelle, le CCAS a le regret de vous informer que le repas des aînés et les voyages ne pourront avoir lieu cette année.



Le colis de fin d'année (pour les plus de 70 ans) sera distribué courant décembre.

A venir sur la commune :



Rendez-vous à
la salle des fêtes de Clarafond-Arcine pour la
Marche pour Octobre Rose

Dimanche 11 octobre 2020

Inscription dès 9h00, départ à 9h30

Marche de 7km - Prix : 5€

Plan du parcours disponible en mairie

(Masque obligatoire)

Participations reversées à la Ligue contre le Cancer

Virginie DUBY-MULLER
Député de la Haute-Savoie



Jeudi 15 octobre 2020 de 10h à 11 h

PERMANENCE de Madame Virginie DUBY-MULLER
Députée de la 4^{ème} circonscription de Haute-Savoie